Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro ASSP, veuillez visiter :
bacproassp.fr/annales-sujets-et-corriges

Bac Pro ASSP

Économie-gestion

Session 2021 • Code sujet : **2106-ECOGEST 1** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Série de questions : emploi, évolution professionnelle et création d'entreprise (15 questions) **Page 3**

2. Pourquoi les entreprises relocalisent-elles leur production ? (1 question) **Page 7**

3. Comment la robotisation transforme-t-elle les emplois ? (1 question) **Page 8**

4. Pourquoi pourriez-vous privilégier le travail intérimaire pour votre avenir professionnel ? (1 question) **Page 9**

5. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://bacproassp.fr/assets/annales/bac-pro-assp/E3 - Économie-gestion/2021/Bac Pro ASSP - E3 - Économie-gestion - Session 2021 - 1-Sujet.pdf

1. Série de questions : emploi, évolution professionnelle et création d'entreprise

Paul, technicien en CDI chez Graph-Impressions, s'interroge sur les conséquences de la crise économique et sanitaire sur son emploi et ses revenus. Il envisage ensuite de quitter l'entreprise, de créer seul une activité de flocage et de financer l'achat d'un véhicule.

Question 1. Préciser si le contrat de Paul lui permet de bénéficier du chômage partiel et justifier la réponse en vous appuyant sur l'annexe 1.

Oui. L'annexe 1 indique que les salariés en CDI peuvent bénéficier de l'activité partielle, comme ceux en CDD. Le contrat de Paul ne l'exclut donc pas du dispositif. L'employeur doit toutefois être dans une situation qui permet d'y recourir, par exemple une baisse d'activité ou des difficultés d'approvisionnement liées à la crise.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Oui, son CDI lui permet de bénéficier de l'activité partielle si l'employeur remplit les conditions.

Question 2. Expliquer la différence entre un contrat à durée déterminée (CDD) et un contrat à durée indéterminée (CDI).

Le CDD est conclu pour une durée limitée, avec une échéance ou un objet défini. Il ne peut être utilisé que dans les cas autorisés par la loi. Le CDI, lui, ne prévoit pas de date de fin : il se poursuit jusqu'à sa rupture selon les règles applicables, par exemple par démission ou licenciement.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> CDD : durée limitée. CDI : aucune date de fin prévue.

Question 3. Déterminer le calcul à réaliser pour connaître le montant des indemnités que percevrait Paul s'il était au chômage partiel.

L'annexe 1 donne deux bases de calcul : 70 % du salaire brut de référence ou 84 % du salaire net. Comme le salaire net mensuel de Paul est indiqué, le calcul à effectuer est : 1 400 × 84 %. Le résultat est une estimation mensuelle de l'indemnité, sous réserve de l'allocation complémentaire prévue si la rémunération est inférieure au SMIC.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> 1 400 € × 84 % = 1 176 € par mois.

Question 4. **Expliquer la différence entre le salaire brut et le salaire net.**

Le salaire brut correspond à la rémunération avant déduction des cotisations salariales et des prélèvements concernés. Le salaire net est le montant obtenu après ces déductions, versé au salarié. Le brut sert notamment de base au calcul de certaines cotisations ; le net est généralement le montant effectivement reçu par Paul.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Salaire net = salaire brut après déduction des cotisations et prélèvements salariaux.

Question 5. **Citer deux évolutions de carrière possibles, en vous appuyant sur l'annexe 2.**

L'annexe 2 cite plusieurs évolutions possibles : promotion, mobilité interne ou externe, formation, certification professionnelle, reconversion et création d'activité. Deux exemples de réponse sont une promotion et une mobilité interne vers un autre poste. Ces évolutions peuvent s'appuyer sur le développement des compétences et l'acquisition de nouvelles qualifications.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Exemples : promotion et mobilité professionnelle.

Question 6. **Expliquer par quel moyen Paul pourra se reconvertir, en vous appuyant sur l'annexe 2.**

Paul peut solliciter le conseil en évolution professionnelle (CEP). Celui-ci l'aide à faire le point sur sa situation et à construire un projet de reconversion. Il peut ensuite définir les compétences à acquérir et envisager une formation ou une certification professionnelle adaptée à son nouveau métier.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le CEP peut l'accompagner dans son projet de reconversion et dans le choix d'une formation.

Question 7. **Expliquer la notion de « rupture conventionnelle ».**

La rupture conventionnelle est une rupture du CDI décidée d'un commun accord entre le salarié et l'employeur. Aucun des deux ne peut l'imposer à l'autre. Ils fixent les conditions du départ dans une convention, qui doit être homologuée par l'administration. Le salarié reçoit une indemnité spécifique et peut, sous conditions, bénéficier de l'allocation chômage.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Rupture du CDI d'un commun accord, encadrée par une convention homologuée.

Question 8. Indiquer une autre possibilité pour Paul de mettre fin à son contrat de travail.

Paul peut démissionner de son CDI. Il manifeste ainsi sa volonté de mettre fin au contrat, sans avoir à obtenir l'accord de l'employeur. En principe, il doit respecter le préavis prévu par les règles applicables, sauf s'il en est dispensé.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Paul peut démissionner.

Question 9. Lister les différents organismes ou sites utiles dans la démarche de recherche d'emploi de Paul.

Paul peut s'adresser à Pôle emploi, à une agence d'intérim ou, selon son âge et sa situation, à une mission locale. Il peut consulter les sites d'offres d'emploi et les sites de recrutement des entreprises. Son réseau professionnel peut également lui signaler des postes et faciliter ses prises de contact.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Pôle emploi, agences d'intérim, missions locales selon sa situation, sites d'offres et sites d'entreprises.

Question 10. Citer les démarches que Paul peut effectuer pour rechercher un nouvel emploi.

Paul peut préparer un CV et une lettre de motivation, répondre aux annonces et envoyer des candidatures spontanées. Il peut s'inscrire auprès de Pôle emploi et d'agences d'intérim, consulter régulièrement les offres, puis contacter les entreprises. Il prépare ensuite les entretiens et relance les employeurs si nécessaire.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Préparer ses candidatures, répondre aux offres et contacter les entreprises.

Question 11. Relever, à partir de l'annexe 3, les différents statuts possibles dans le cadre d'une création d'entreprise seul.

L'annexe 3 présente les formes suivantes : entreprise individuelle (EI), auto-entrepreneur, entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL), entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) et société par actions simplifiée (SAS). Pour une société créée par une seule personne, la forme correspondante est la SASU. L'auto-entrepreneur est un régime de l'entreprise individuelle.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> EI, auto-entrepreneur, EIRL, EURL et SAS, sous forme unipersonnelle SASU.

Question 12. Indiquer pourquoi Paul a opté pour le statut d'Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (EIRL).

L'EIRL permet à Paul de distinguer le patrimoine affecté à son activité professionnelle de ses biens personnels. Cette séparation vise à protéger son patrimoine privé des dettes professionnelles, dans les limites prévues par la loi. Elle peut donc répondre à son souhait de créer seul tout en limitant les risques liés à son activité.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'EIRL sépare le patrimoine professionnel du patrimoine personnel de Paul.

Question 13. Citer deux partenaires susceptibles d'aider Paul à financer l'achat du véhicule.

Paul peut solliciter une banque pour un prêt professionnel. Il peut aussi s'adresser à un organisme de financement, par exemple une société de crédit ou un organisme proposant le crédit-bail. Ces partenaires étudient son projet et ses capacités de remboursement avant d'accorder un financement.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Une banque et un organisme de crédit.

Question 14. Nommer le document que le concessionnaire devra remettre à Paul pour prouver l'achat du véhicule.

Après la vente, le concessionnaire remet à Paul une facture. Elle identifie le véhicule vendu et indique notamment le prix et les éléments de la transaction. Le devis accepté peut formaliser la commande, mais c'est la facture qui constitue le justificatif de l'achat réalisé.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Une facture.

Question 15. Citer deux moyens de paiement que Paul pourra utiliser pour payer le véhicule.

Paul peut régler le véhicule par virement bancaire ou par chèque, si ces moyens sont acceptés par le concessionnaire. Un paiement par carte peut aussi être possible selon le montant et les plafonds applicables. Il doit conserver la preuve du règlement avec la facture.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Virement bancaire et chèque.

2. Pourquoi les entreprises relocalisent-elles leur production ?

Le candidat étudie la relocalisation d'une entreprise liée à sa formation professionnelle, qui revient dans sa région et souhaite travailler en circuit court. Les annexes présentent les motifs de relocalisation, l'exemple d'une usine rapatriée en Normandie et des mots-clés liés au « Made in France ».

Développement structuré

Question Sujet A. Indiquer sur la copie le sujet choisi parmi A, B ou C, puis rédiger un développement structuré, à partir de ses connaissances, des annexes 4, 5 et 6 et de sa spécialité professionnelle. En introduction, expliquer ce que signifie relocaliser sa production. Développer les avantages de la relocalisation pour l'employeur, puis pour le territoire, sa population, les collectivités locales et les partenaires de l'entreprise, notamment les fournisseurs, les organismes financiers et l'État. En conclusion, donner son avis sur le fait de produire et de consommer « Made in France ».

Sujet choisi : A. Relocaliser, c'est rapatrier dans son pays tout ou partie d'une production réalisée à l'étranger.

Pour l'employeur, produire en France facilite le contrôle de la qualité, protège les savoir-faire et les brevets, et peut réduire les frais de transport. Chez SILUBEL, robots et machines soutiennent la productivité : les salariés de l'usine normande fabriquent 2,5 fois plus de produits que les ouvriers chinois. L'entreprise conserve ainsi sa compétitivité en proposant des produits haut de gamme. Pour les salariés, la relocalisation peut maintenir des emplois et développer les compétences.

Le territoire bénéficie d'activité économique, d'emplois et de débouchés pour les fournisseurs locaux. Les collectivités et l'État profitent des retombées économiques ; l'État peut aussi soutenir ces projets. Le circuit court peut limiter les transports et la pollution. À mon avis, le « Made in France » est un choix positif s'il concilie qualité, prix accessible et responsabilité sociale et environnementale.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La relocalisation peut soutenir l'emploi, les compétences et l'activité locale, tout en protégeant les savoir-faire. Le « Made in France » est pertinent s'il reste accessible et responsable.

3. Comment la robotisation transforme-t-elle les emplois ?

Le candidat se place dans la situation d'un salarié dont l'organisation, dans son secteur professionnel, prévoit de s'équiper de robots. L'annexe 7 traite de l'automatisation des tâches, des transformations de l'emploi et des compétences, ainsi que de l'importance de la formation.

Développement structuré

Question Sujet B. Indiquer sur la copie le sujet choisi parmi A, B ou C, puis rédiger un développement structuré sur les enjeux de la robotique pour l'organisation et pour le salarié, en vous référant à l'annexe 7 et à votre spécialité professionnelle. En introduction, présenter votre secteur professionnel, votre spécialité et les types d'organisations où vous pourriez travailler. Développer les enjeux du recours à la robotique pour l'organisation, puis ses avantages sur votre poste de travail. En conclusion, indiquer comment la robotique peut être une opportunité ou une menace pour votre emploi.

Sujet B. Le bac professionnel AEPA prépare aux métiers de l'animation auprès des enfants et des personnes âgées. On peut travailler en collectivité, en association, en accueil de loisirs ou en établissement pour personnes âgées.

Pour ces organisations, la robotique peut automatiser certaines tâches simples et répétitives, améliorer l'efficacité et soutenir les activités. Elle demande toutefois des investissements et une adaptation des équipes. Pour l'animateur, des outils robotiques peuvent faciliter certaines activités et dégager davantage de temps pour l'accompagnement et les échanges avec les publics. Ils ne remplacent pas la relation humaine. L'annexe indique que seuls 10 à 15 % des emplois de services pourraient être totalement automatisés, mais que de nombreux métiers seront transformés. La formation est donc essentielle pour acquérir les nouvelles compétences.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> En AEPA, la robotique peut soutenir l'animation et transformer les tâches, sans remplacer la relation humaine. La formation aide à en faire une opportunité professionnelle.

4. Pourquoi pourriez-vous privilégier le travail intérimaire pour votre avenir professionnel ?

Le candidat, qui vient d'obtenir son baccalauréat professionnel, compare le CDI, le CDD et le contrat de travail temporaire pour entrer dans la vie active. Les annexes présentent les avantages et les inconvénients de l'intérim pour le salarié et l'organisation, ainsi que le témoignage d'un cariste intérimaire.

Développement structuré

Question Sujet C. Indiquer sur la copie le sujet choisi parmi A, B ou C, puis rédiger un développement structuré présentant les avantages et les inconvénients du travail intérimaire pour le salarié et pour l'organisation, à partir des annexes 8 et 9 et de votre spécialité professionnelle. En introduction, présenter votre secteur professionnel, votre spécialité et les types d'organisations où vous pourriez travailler. Dans le développement, traiter les avantages et inconvénients du contrat intérimaire pour le salarié, puis pour l'organisation. En conclusion, choisir entre CDI, CDD et CTT pour votre insertion professionnelle et justifier ce choix.

Sujet choisi : C. Avec un bac professionnel AEPA, je peux travailler dans l'animation et l'accompagnement, par exemple en centre de loisirs, en association, en collectivité ou en établissement accueillant des personnes âgées.

Pour le salarié, l'intérim permet d'acquérir de l'expérience, de développer ses compétences et de découvrir différents employeurs. Les indemnités de fin de mission et de congés payés complètent la rémunération. En revanche, les missions sont temporaires, les revenus peuvent être irréguliers et les changements fréquents exigent de l'adaptabilité. Certaines tâches sont peu valorisantes. Toutefois, une mission peut déboucher sur un CDI.

Pour l'organisation, l'intérim répond rapidement à un besoin ponctuel, comme un remplacement ou un surcroît d'activité. Mais l'intégration répétée des intérimaires peut demander du temps et nuire à la continuité du service.

Je privilégierais le CDI pour bénéficier d'une plus grande stabilité professionnelle et financière.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Contrat privilégié : le CDI, pour sa stabilité professionnelle et financière.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2021)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve d'économie-gestion du baccalauréat professionnel, secteur production, est celle de la session 2021, code 2106-ECOGEST 1, durée deux heures, coefficient 1. Elle associe quinze questions sur l'emploi et la création d'entreprise à un développement structuré au choix : relocalisation, robotisation ou travail intérimaire. Elle évalue l'analyse documentaire, les connaissances économiques et la capacité à argumenter en lien avec sa spécialité.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'activité partielle peut concerner les salariés en CDI, en CDD et les intérimaires selon l'annexe 1.
- Selon l'annexe 1, l'indemnité indiquée correspond à 70 % du salaire brut, soit 84 % du salaire net.
- Relocaliser consiste à faire revenir dans le pays d'origine tout ou partie d'une production réalisée à l'étranger.
- L'intérim apporte expérience et compétences, mais comporte une incertitude sur la durée des missions et la régularité des revenus.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour les questions qui le demandent, mobiliser l'annexe indiquée et distinguer les données du document de ses propres connaissances.
- Respecter les distinctions entre CDD et CDI, salaire brut et net, ainsi qu'entre les différents modes de rupture du contrat.
- Indiquer clairement le sujet A, B ou C choisi et ne traiter qu'un seul développement structuré.
- Suivre le plan demandé et relier les arguments au secteur professionnel et à la spécialité présentés en introduction.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer l'indemnité d'activité partielle présentée dans l'annexe ?

L'annexe indique une indemnité égale à 70 % du salaire brut de référence, soit 84 % du salaire net. Il faut appliquer le taux demandé à la base correspondante, sans confondre salaire brut, salaire net et rémunération des heures travaillées.

Q : Que signifie relocaliser une production ?

Relocaliser signifie faire revenir dans le pays d'origine tout ou partie d'une production auparavant réalisée à l'étranger. Dans le sujet A, il faut examiner les effets pour l'employeur, le salarié, le territoire et les partenaires de l'entreprise.

Q : Dois-je traiter les trois sujets de la partie 2 ?

Non. La consigne demande de choisir un seul sujet parmi A, B et C et d'indiquer ce choix sur la copie. La partie 1 comporte quinze questions. La durée totale de l'épreuve est de deux heures.

Q : Comment organiser le développement structuré pour répondre aux attentes ?

Présentez en introduction votre secteur et votre spécialité lorsque la consigne le demande, puis suivez l'ordre des axes indiqués. Appuyez vos arguments sur les annexes et vos connaissances, et terminez par une conclusion qui répond explicitement à la question.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacproassp.fr/assets/annales/bac-pro-assp/E3 - Économie-gestion/2021/Bac Pro ASSP - E3 - Économie-gestion - Session 2021 - 1-Sujet.pdf
Ressources Bac Pro ASSP : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.